



TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET  
COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL

REÇU LE  
16 DEC. 2022  
PAR LE CDD 01

**Tribunal Administratif  
de Caen**

Caen, le 15 décembre 2022

**Le Président  
du Tribunal administratif de Caen**

Affaire suivie par Catherine TABOUREL  
Téléphone : 02.31.70.72.52

à

**Monsieur le Président  
Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale de l'Orne  
rue de Gatel  
61250 VALFRAMBERT**

Objet : Présidence des conseils de discipline de la  
fonction publique territoriale - département de l'Orne

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai été conduit à modifier la représentation du Tribunal au sein de plusieurs commissions.

C'est ainsi que, par décision dont ci-joint la copie, je viens de déléguer M. Michel BONNEU, premier conseiller, en qualité de président des conseils de discipline de la fonction publique territoriale dans l'Orne, son suppléant étant M. Hervé GUILLOU, président.

Cette décision dont j'ai adressé copie à M. le Préfet de l'Orne, pour insertion au Recueil des actes administratifs, prend effet dès sa publication.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les mesures prévues à l'article 4 qu'il vous appartient de prendre.

  
H. GUILLOU



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CAEN

**DECISION DU 15 DECEMBRE 2022  
PRESIDENCE DES CONSEILS DE DISCIPLINE  
COMPETENTS POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ORNE**

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

**VU** la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, notamment son article 19 modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, modifié par les décrets n° 93-1345 du 28 décembre 1993 et n° 96-1040 du 2 décembre 1996 ;

**VU** la décision du 16 mars 2017 portant désignation du président des conseils de discipline pour la fonction publique territoriale du département de l'Orne ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Michel BONNEU, premier conseiller, est désigné comme président titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département de l'Orne.

**ARTICLE 2** : Monsieur Hervé GUILLOU, président, est désigné en qualité de président suppléant.

**ARTICLE 3** : La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

**ARTICLE 4** : Copie de cette décision sera transmise à Monsieur Michel BONNEU, à Monsieur Hervé GUILLOU, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne, qui en assurera la publicité par la voie d'affichage dans ses locaux et en adressera une ampliation à chacune des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés de leur ressort, au préfet de l'Orne, notamment pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 15 décembre 2022.

Le Président  
du Tribunal Administratif de Caen,

  
H/ GUILLOU